



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 1^{er} octobre 2018 le règlement # 2018-006 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la municipalité de Saint-Pamphile.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 3^e jour d'octobre deux mille dix-huit.

Richard Pelletier,
Directeur général